

En ce qui concerne le financement des services de santé, les transferts fédéraux versés aux provinces au titre des services de santé demeurent importants et continuent d'augmenter.

Les dépenses du Financement des programmes établis (FPE) au titre de l'assurance-maladie, de 1987 à 1992, sont les suivants:

1987-1988	12,59 milliards de dollars
1988-1989	13,31 milliards de dollars
1989-1990	14,25 milliards de dollars
1990-1991	14,34 milliards de dollars
1991-1992	14,65 milliards de dollars

Voici les dépenses du FPE au titre des services de santé pour 1991-1992, réparties en deux catégories, versements en espèces et points d'impôt:

Versements en espèces	
Soins prolongés	1,4 milliard
Services assurés	5,1 milliards
Points d'impôt	8,1 milliards
Total	14,6 milliards

Si on tient compte à la fois du FPE et des programmes de péréquation, les transferts fédéraux aux provinces qui peuvent servir à financer les services de santé ont été de 28 milliards en 1991-1992.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA— ÉTATS-UNIS

LES MESURES VISANT À LIMITER LES AVANTAGES DES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

(Réponse à la question soulevée par l'honorable Royce Frith le 13 février 1992)

L'Accord de libre-échange doit être mis en œuvre progressivement sur une période de dix ans. Il est donc impossible de vérifier complètement pour l'instant l'affirmation faite par M. Andre en 1987. On peut néanmoins énumérer certains des avantages que l'accord a eus jusqu'à maintenant pour les consommateurs canadiens.

On estime que, pendant les deux premières étapes de la réduction des droits sur les importations américaines, le gouvernement fédéral a perdu des recettes d'environ 122 millions de dollars. Cet argent se trouve dans les poches des entreprises et des consommateurs canadiens. Première étape: perte d'environ 100 millions de dollars en droits. Deuxième étape: perte d'environ 22 millions de dollars en droits. La troisième étape est en cours, et plus de 260 demandes de réduction accélérée de droits sont à l'étude.

Voici quelques exemples montrant par quelles économies se traduit pour le consommateur l'abaissement des droits.

Article	Droits (diminution)	Prix de détail (diminution) (Dist. aux consommateurs)
Répondeurs téléphoniques	8%	4%
Fers à friser	10,3%	6,5%
Cuiseurs de riz	10,3%	10%
Ballons de basket-ball	11,3%	10%

Les chiffres annuels de l'indice des prix à la consumma-

tion commence à se ressentir de l'effet positif de l'Accord de libre-échange.

1989	5,5
1990	4,4
*1991	5,6
1992	2,2
1993	2,2

*Cette augmentation s'explique par la mise en œuvre de la TPS, mais celle-ci a maintenant été absorbée par le système et ne contribue plus à l'inflation

TERRE-NEUVE

LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA TRAGÉDIE DE L'OCEAN RANGER—DEMANDE DE MESURE LÉGISLATIVE

(Réponse à la question soulevée par l'honorable Colin Kenny le 18 février 1991)

Un projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz et d'autres lois en conséquence» (C-58) a franchi l'étape de la première lecture à la Chambre des communes le 20 février 1992. Ce projet de loi a pour but de donner suite à toutes les autres recommandations de la commission royale Hickman sur la tragédie de l'*Ocean Ranger*. Cette commission a fait enquête sur les événements qui ont entraîné la perte de la plate-forme de forage.

AGRICULTURE

LE SOUTIEN FÉDÉRAL DANS LE SECTEUR DES CÉRÉALES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

(Réponse à la question soulevée par l'honorable H.A. Olson le 28 février 1992)

Sur les 800 millions de dollars accordés à titre d'aide urgente aux producteurs agricoles en vertu des Mesures de soutien et d'adaptation en agriculture (II), 700 millions de dollars sont versés aux producteurs de céréales et oléagineux de l'ensemble du Canada, tandis qu'une somme de 100 millions de dollars est affectée à d'autres secteurs.

Au 31 décembre 1991, 115 millions de dollars avaient déjà été payés aux producteurs de céréales et oléagineux des Prairies. Au 31 mars 1992, on estime que 308 millions de dollars auront été versés, ce qui correspondra au premier paiement. Un deuxième paiement de 266 millions de dollars sera versé à compter du mois d'avril, soit une somme totale de 574 millions de dollars.

Un premier versement de 1,1 million de dollars aux producteurs de céréales et oléagineux de la région de l'Atlantique a été effectué en février. Un deuxième versement de 0,9 million de dollars sera effectué à compter du mois d'avril, ce qui donne une somme totale de 2 millions de dollars.

Les sommes versées aux producteurs de céréales et d'oléagineux du Québec dans le cadre des Mesures susmentionnées s'élèvent à 27 millions de dollars.

Par ailleurs, les versements accordés en vertu de ces Mesures s'élèvent à 97 millions de dollars pour les produc-